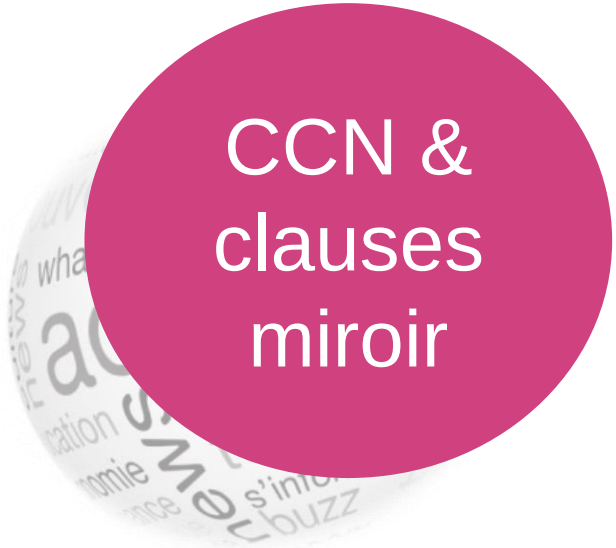


Conventions collectives et clauses miroir : tout savoir



18 avril 2023



CCN & clauses miroir

- **Rappels sur les conventions collectives**
 - Secteur d'activité, code NAF et IDCC
- **Les conventions collectives du spectacle**
 - Zoom sur le spectacle vivant
- **Les clauses de réciprocité**
 - Définition
 - Applications



Préambule

A la création de l'entreprise...

1

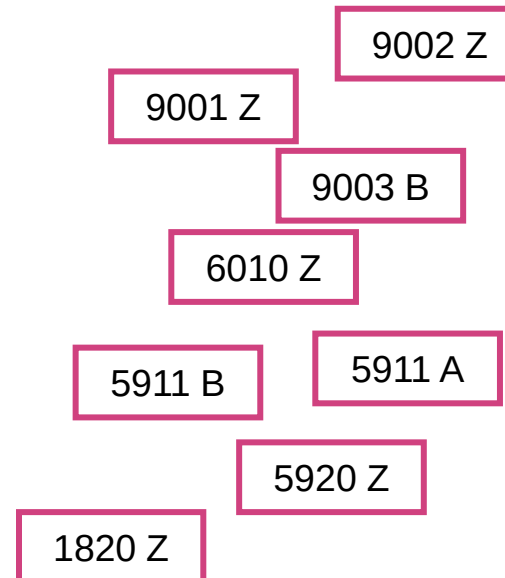
Des statuts qui précisent l'activité de l'entreprise



2

Un code NAF attribué par l'Insée

Nomenclature d'Activité Française



3

Une convention collective identifiée par l'employeur

IDCC : Identification de la convention collective



Rappels sur les conventions collectives

Fondamentaux



Convention
collectives :
Quezaco ?

Ensemble de règles de droit du travail négociés par les syndicats de salariés et les organisations patronales au sein d'un secteur d'activité



Convention
collectives :
C'est obligatoire ?

OUI

Toutes les conventions collectives dans le spectacle sont d'application obligatoire



Convention
collectives :
Comment choisir ?

C'est l'activité principale exercée qui détermine la convention applicable

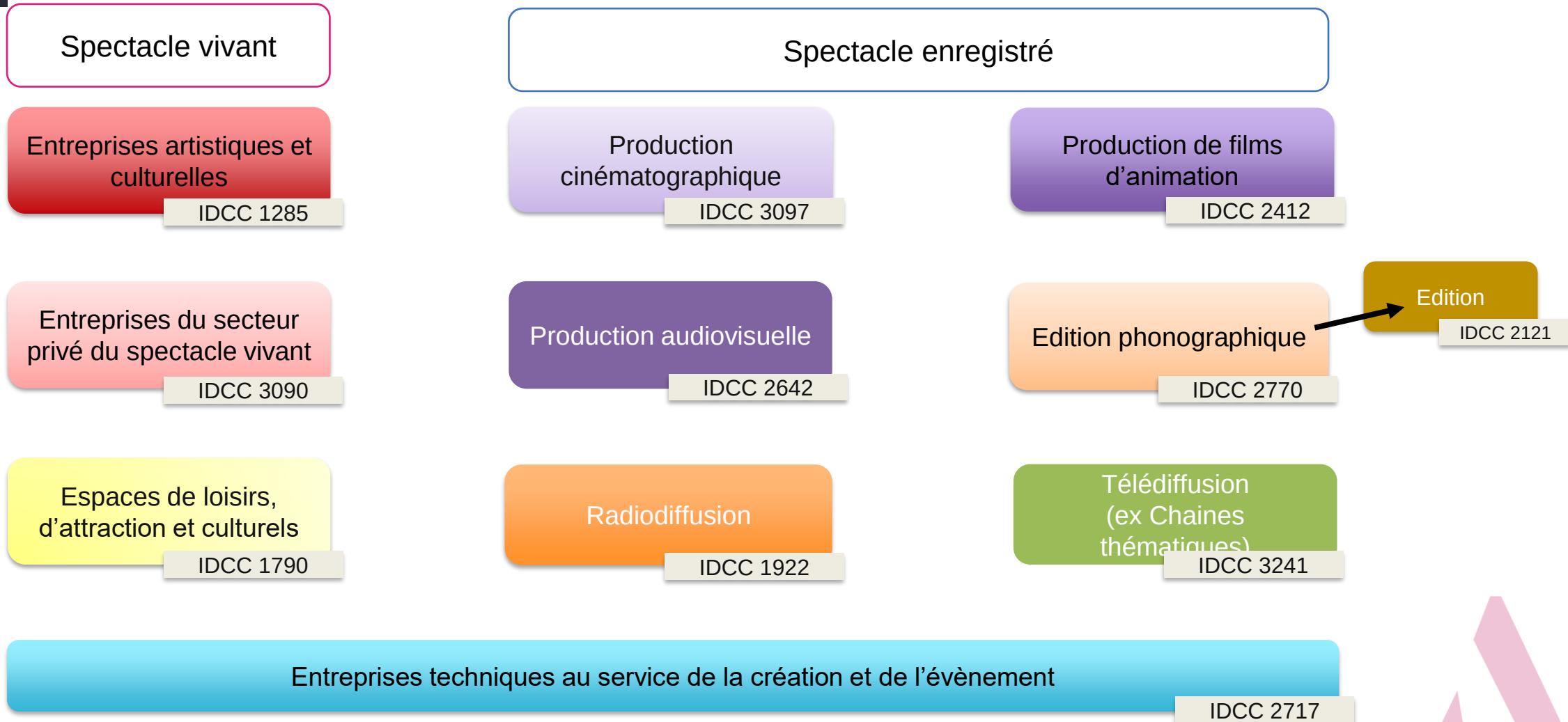
Qu'est-il indiqué dans mes statuts ?

Quelle est mon activité en réalité ?

→ L'application et le respect de la convention relève de la responsabilité de l'employeur

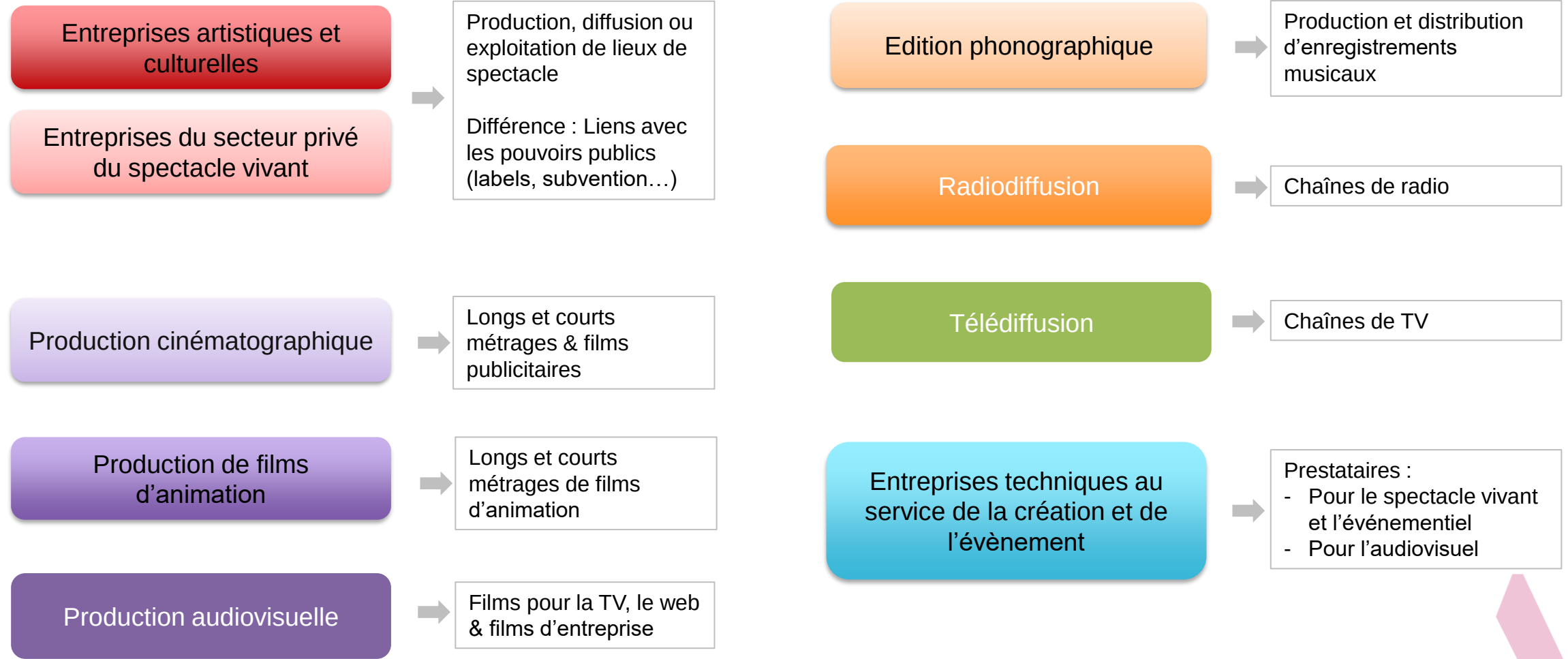
Rappels sur les conventions collectives

Les CCN du spectacle



Rappels sur les conventions collectives

Les CCN du spectacle



CCN du spectacle vivant

Entreprises artistiques et culturelles

Entreprises du secteur privé du spectacle vivant

Point commun

Production ou diffusion de spectacles & gestion de salles de spectacle

Différences

Rapports avec les pouvoirs publics

La direction de l'entreprise est-elle nommée par la puissance publique ?

OUI

CCN EAC

NON

Un représentant de la puissance publique est-il présent dans l'un des organes de direction ?

OUI

NON

L'entreprise bénéficie-t-elle d'un label décerné par l'Etat ?

OUI

NON

L'entreprise est-elle subventionnée directement par l'Etat et/ou les collectivités territoriales dans le cadre de conventions pluriannuelles de financement, ou de conventions d'aides aux projets pour les compagnies dramatiques, chorégraphiques, lyriques, des arts de la piste ou de la rue, les ensembles musicaux, ... ?

OUI

NON

JE NE SAIS PAS

Est-ce que la structure a vocation à bénéficier d'une aide au projet ou d'un conventionnement pluriannuel ?

OUI

NON

CCN SVP

Rappels sur les conventions collectives

Fondamentaux



Convention collectives :
Ou les trouve-t-on ?

1

Sur
Légifrance

2

Sur le site des
différents
syndicats et
organisations
patronales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **Légifrance**
Liberté Égalité Fraternité
Le service public de la diffusion du droit

Informations de mises à jour | Gestion des cookies | Nous contacter | Activer l'aide sur la page

DROIT NATIONAL EN VIGUEUR | **PUBLICATIONS OFFICIELLES** | **AUTOUR DE LA LOI** | Droit et jurisprudence de l'Union européenne | Droit international

Effectuer une recherche dans :
Tous les contenus | Dans tous les champs | Ex : L. 121-1, CGI, 10-15056, dol, majeurs protégés

Journal officiel de la République française (JORF)

JORF n° 0062 du 10 mars 2023	JORF n° 0061 du 12 mars 2023	JORF n° 0060 du 11 mars 2023
JORF n° 0059 du 10 mars 2023	JORF n° 0058 du 9 mars 2023	JORF n° 0057 du 8 mars 2023

Rechercher un JORF par date ou par période de publication
JJ/MM/AAAA → JJ/MM/AAAA
Afficher les résultats

Accès rapides

> Codes	> Textes consolidés	> Jurisprudence constitutionnelle
> Jurisprudence administrative	> Jurisprudence judiciaire	> Accords de branche et conventions collectives
> Jurisprudence administrative - Plan de classement	> Jurisprudence judiciaire - Plan de classement	> Dossiers législatifs

Rappels sur les conventions collectives

Fondamentaux



Que trouve-t-on dans une convention collective ?

- Son champ d'application
- Règles sur le temps de travail
- Minima de salaire
- Dispositions sur la prévoyance
- ...



Ces dispositions sont-elles figées ?

NON

Les partenaires sociaux se réunissent régulièrement pour faire évoluer les textes



Peut-on appliquer plusieurs conventions collectives ?

Principe : Application d'une seule convention collective

Exceptions :

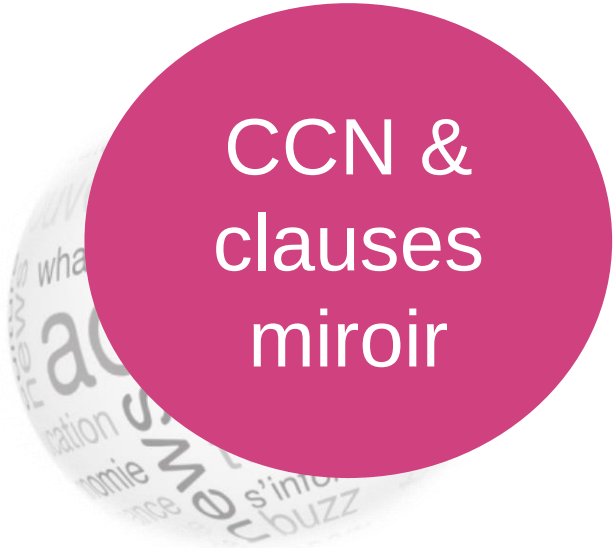
• Convention catégorielle

• Etablissements avec du personnel et des activités distinctes

• Clauses de réciprocité entre deux conventions

Ex : CCN des journalistes professionnels

Précisions dans la partie suivante



CCN & clauses miroir

- **Rappels sur les conventions collectives**
 - Secteur d'activité, code NAF et IDCC
- **Les conventions collectives du spectacle**
 - Zoom sur le spectacle vivant
- **Les clauses de réciprocité**
 - Définition
 - Applications

Les clauses de réciprocité

Que dit la Loi ?

Section 2 : Détermination de la convention collective applicable. (Article L2261-2)

> Article L2261-2

Le principe

La convention collective applicable est celle dont relève l'activité principale exercée par l'employeur.

Exception

En cas de pluralité d'activités rendant incertaine l'application de ce critère pour le rattachement d'une entreprise à un champ conventionnel, les conventions collectives et les accords professionnels peuvent, par des clauses réciroques et de nature identique, prévoir les conditions dans lesquelles l'entreprise détermine les conventions et accords qui lui sont applicables.

➡ Condition : *clauses réciroques et de nature identiques*

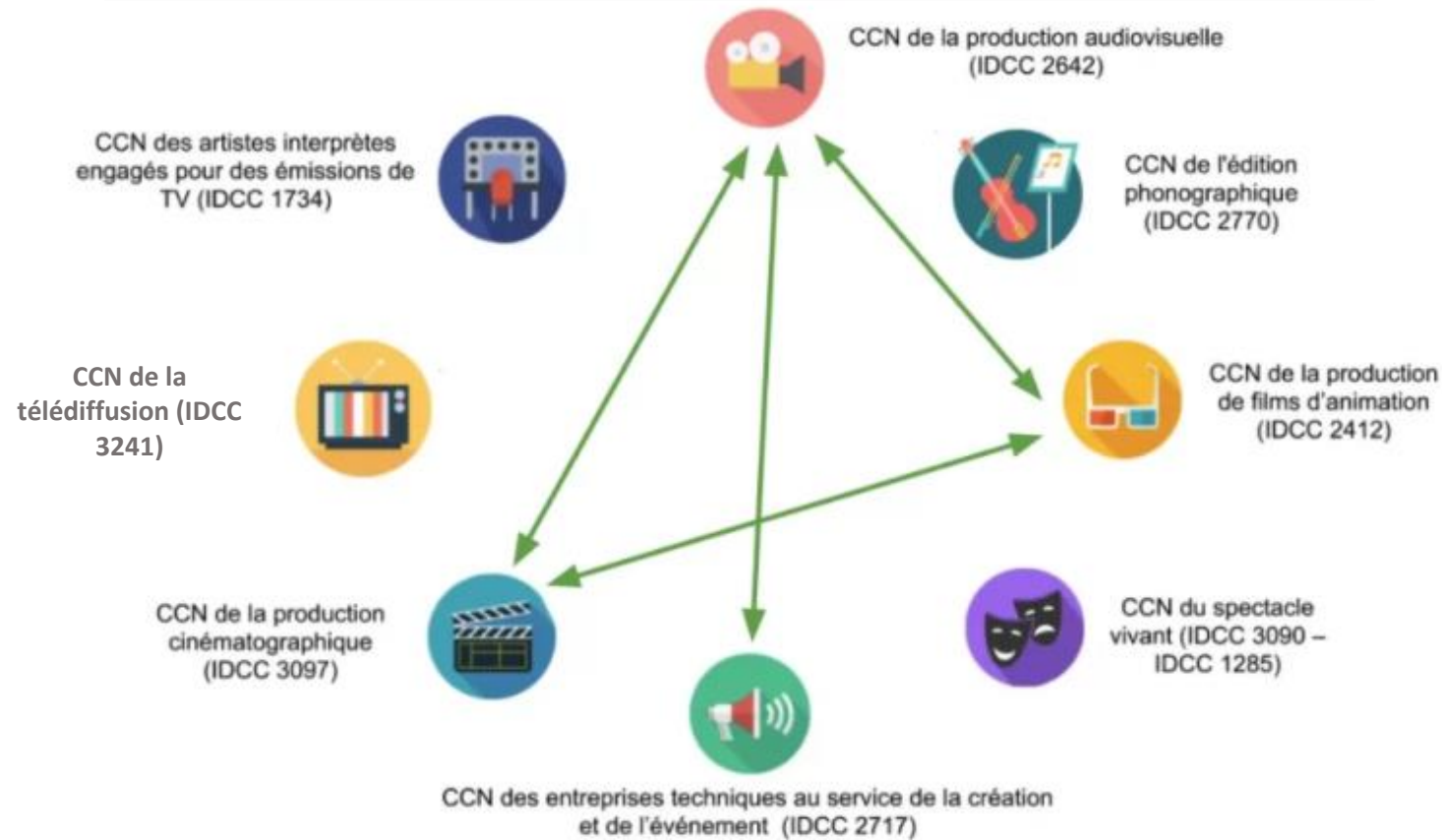
➡ Seules certaines conventions ont de telles clauses



Les clauses de réciprocité

Dans les conventions collectives du spectacle

Seules 4 conventions ont des clauses de réciprocité



Les clauses de réciprocité

Dans les conventions collectives du spectacle

Production audiovisuelle

Réciprocité avec :

- Production cinéma
- Cinéma d'animation
- Prestataires techniques

Production cinématographique

Réciprocité avec :

- Production audiovisuelle
- Cinéma d'animation

Films d'animation

Réciprocité avec :

- Production audiovisuelle
- Production cinéma

Entreprises techniques au service de la création et de l'évènement

Réciprocité avec :

- Production audiovisuelle



Les clauses de réciprocité

Dans les conventions collectives du spectacle

En pratique



Soit une entreprise de production audiovisuelle

- CCN appliquée → 2642



Cette entreprise a l'opportunité de produire un long métrage à destination du cinéma.

- CCN applicable → 3097



CCN 3097 & CCN 2642 → Clauses de réciprocité existantes

➔ l'entreprise appliquera la CCN 3097 pour les intermittents du spectacle qu'elle emploiera pour ce long métrage



Les clauses de réciprocité

Un exemple de rédaction

Production audiovisuelle Article 1^{er}

La présente convention régit (...) les relations entre les salariés sous CDI ou CDD et leurs employeurs, dans les entreprises qui ont pour activité principale la production audiovisuelle, notamment les entreprises relevant des codes 59. 11A et 59. 11B de la nomenclature NAF, ces codes n'étant cités qu'à titre indicatif.

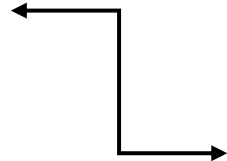
En ce qui concerne les salariés engagés en CDDU, et dans ces mêmes entreprises, lorsque l'objet du contrat est un film cinématographique de court ou de long-métrage ou un film publicitaire (à l'exception des films d'animation), **les rapports entre l'employeur et le salarié sont régis par la convention collective de la production cinématographique (IDCC 3097).**

Production cinématographique Articles 1 et 3

La convention collective nationale de la production cinématographique, ses avenants et annexes sont applicables aux entreprises françaises de production de films cinématographiques de long-métrage, de films de court-métrage(...) et de films publicitaires et aux salariés qu'elles emploient (...)

Les entreprises couvertes par la présente convention peuvent être amenées à exercer une activité de production de films audiovisuels, de films d'animation, une activité de prestation technique ou encore la production d'un programme audiovisuel non destiné à une exploitation commerciale.

Pour les entreprises régies par la présente convention et pour les salariés en CDDU, lorsque l'objet du contrat est un programme audiovisuel dont l'entreprise en est le producteur délégué ou exécutif ou dont elle détient les droits d'exploitation, **les rapports entre les employeurs et les salariés sont régis par la convention collective de la production audiovisuelle (...)**

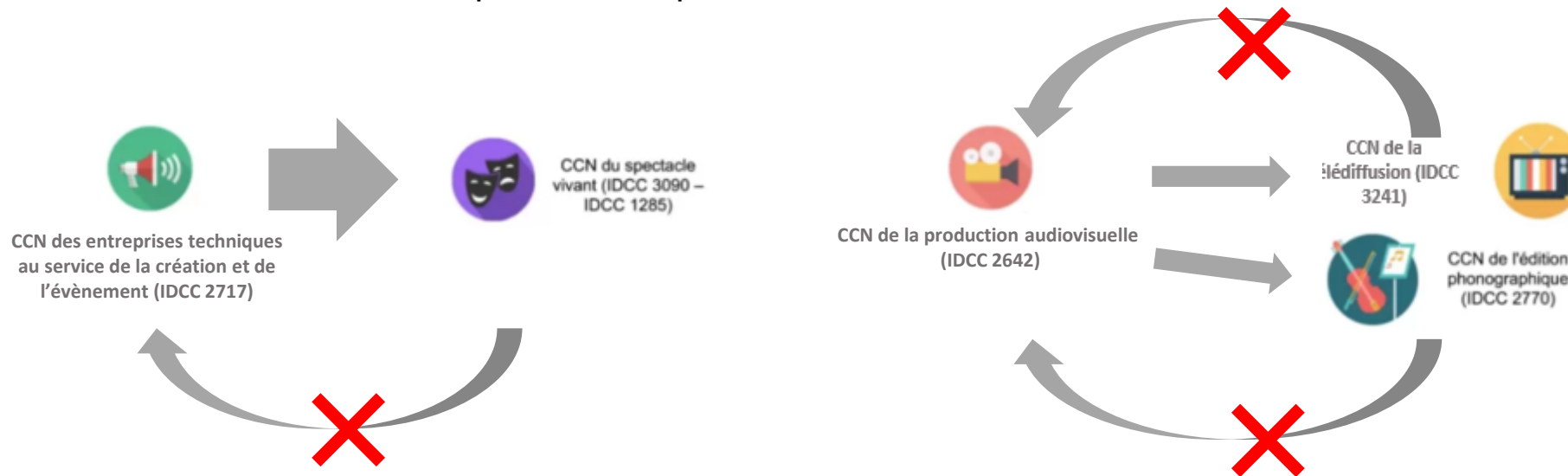


Les clauses de réciprocité

Dans les conventions collectives du spectacle

Quelques ambiguïtés

- Deux conventions collectives ont une clause de renvoi vers une autre convention
- Une clause de renvoi n'est pas une réciprocité



Retrouver le replay et le document

 <https://www.audiens.org/solutions/webconferences.html?univers=e---parole-dexperts>

 <https://www.youtube.com/c/Audiens/videos>

Votre prochaine web conférence : Le point sur la gestion des congés payés

 Mardi 23 mai 2023

 10h00 à 10h30

 Rendez vous sur webikéo pour l'inscription : [/https://webikeo.fr/chaine/audiens/](https://webikeo.fr/chaine/audiens/)

Informations employeur
01 73 17 39 32